



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 148 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en
République centrafricaine**

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2022/23	1 074 387 700
Dépenses de 2022/23	1 073 901 900
Solde inutilisé de 2022/23	485 800
Crédits ouverts pour 2023/24	1 145 558 700
Montant estimatif des dépenses de 2023/24 ^a	1 145 558 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2023/24 ^a	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2024/25	1 197 538 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2024/25	(1 218 600)
Recommandation du Comité consultatif pour 2024/25	1 196 319 700

^a Montant estimatif au 29 février 2024.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) [A/78/631 et A/78/760 (version préliminaire)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 mars 2024. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote A/78/744 et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 dans son rapport paru sous la cote A/78/804.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

2. Dans sa résolution 76/282, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 074 387 700 dollars (montant net : 1 058 324 800 dollars) pour financer le fonctionnement de la MINUSCA pendant l'exercice 2022/23. Les dépenses de l'exercice ont atteint un montant brut de 1 073 901 900 dollars (montant net : 1 056 241 200 dollars) et le taux d'utilisation des crédits s'est établi à 99,95 %, contre 99,97 % pendant l'exercice précédent. Le montant brut du solde inutilisé par rapport au montant total des crédits ouverts pour l'exercice s'élève à 485 800 dollars.

3. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que les engagements non réglés se chiffraient à 151 607 400 dollars (14,1 % des crédits ouverts) au 30 juin 2023 pour l'exercice 2022/23, soit une diminution de 55 437 900 dollars (26,8 %) par rapport au montant de 207 045 300 dollars enregistré au 30 juin 2022 pour l'exercice 2021/22. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'au 31 mars 2024, les engagements non réglés avaient été ramenés à 32 325 700 dollars (3,0 % des crédits ouverts) pour l'exercice 2022/23 et que ce montant se répartissait comme suit : militaires et personnel de police (4 217 000 dollars) ; personnel civil (103 600 dollars) ; dépenses opérationnelles (28 005 100 dollars). Les engagements non réglés des exercices précédents au titre des militaires et du personnel de police se répartissaient comme suit : 2018/19 : 6 148 900 dollars ; 2019/20 : 2 777 400 dollars ; 2020/21 : 587 900 dollars ; 2021/22 : 1 323 900 dollars. Le Comité consultatif revient sur la question des engagements non réglés dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

4. Le solde inutilisé de 485 800 dollars est le résultat net des facteurs suivants : a) la sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (2 128 700 dollars, ou 0,4 %), qui tient essentiellement, d'une part, au fait que les demandes de matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses qu'anticipé du fait du déploiement tardif des militaires et du personnel de police et, d'autre part, au fait que le coût des rations a été moins élevé que prévu en raison de retards dans l'établissement du nouveau contrat ; b) des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil (5 835 500 dollars, ou 2,6 %), qui s'expliquent principalement par des coûts salariaux moins élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan international en raison d'un taux de vacance moyen effectif supérieur aux prévisions ; c) des dépenses opérationnelles plus élevées que prévu (7 478 400 dollars, ou 3,1 %), du fait surtout de l'achat et du transport de matériel

supplémentaire pour les installations et les infrastructures et de matériaux de construction et de fournitures aux fins de l'amélioration des conditions de vie du personnel déployé dans divers sites de la Mission. On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2022/23 (A/78/631).

5. On trouvera à la section III.B du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour 2022/23 (A/78/631) un récapitulatif des réaffectations de ressources (7 770 100 dollars, soit 0,7 % des crédits ouverts) des catégories I (militaires et personnel de police) (2 125 500 dollars) et II (personnel civil) (5 644 600 dollars) à la catégorie III (dépenses opérationnelles). Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses par rapport aux montants des crédits ouverts pour chacune des catégories au cours des cinq derniers exercices. On en trouvera un récapitulatif dans le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	Catégorie	Crédits ouverts			Pourcentage des crédits ouverts
		Répartition initiale du montant approuvé	Répartition révisée	Montants réaffectés	
2018/19	Militaires et personnel de police	487 538,5	487 538,5	–	–
	Personnel civil	197 695,4	197 695,4	–	–
	Dépenses opérationnelles	244 978,0	244 978,0	–	–
Total pour 2018/19		930 211,9	930 211,9	–	–
2019/20	Militaires et personnel de police	480 990,5	480 990,5	–	–
	Personnel civil	195 231,7	199 087,1	3 855,4	0,4
	Dépenses opérationnelles	233 835,3	229 979,9	(3 855,4)	(0,4)
Total pour 2019/20		910 057,5	910 057,5	–	–
2020/21	Militaires et personnel de police	479 285,4	469 028,4	(10 257,0)	(1,1)
	Personnel civil	214 387,0	209 225,6	(5 161,4)	(0,5)
	Dépenses opérationnelles	244 039,3	259 457,7	15 418,4	1,6
Total pour 2020/21		937 711,7	937 711,7	–	–
2021/22	Militaires et personnel de police	576 938,4	536 270,5	(40 667,9)	(4,0)
	Personnel civil	221 795,3	217 296,7	(4 498,6)	(0,4)
	Dépenses opérationnelles	237 861,9	283 028,4	45 166,5	4,4
Total pour 2021/22		1 036 595,6	1 036 595,6	–	–
2022/23	Militaires et personnel de police	602 014,4	599 888,9	(2 125,5)	(0,2)
	Personnel civil	228 597,0	222 952,4	(5 644,6)	(0,5)
	Dépenses opérationnelles	243 776,3	251 546,4	7 770,1	0,7
Total pour 2022/23		1 074 387,7	1 074 387,7	–	–

6. Comme suite à ses questions le Comité consultatif a été informé que, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la délégation de pouvoir dans l'application du Statut et du Règlement du personnel et du Règlement financier et des règles de gestion financière (ST/SGB/2019/2) et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les chefs de mission se sont vu déléguer le pouvoir de réaffecter des ressources entre les catégories de dépenses, dans les limites du montant global alloué par l'Assemblée générale aux fins du fonctionnement de la mission, afin de pouvoir faire face aux dépenses imprévues liées par exemple à des modifications apportées au mandat ou à des circonstances opérationnelles urgentes et nouvelles qui ont un impact significatif sur l'exécution du mandat. À la MINUSCA, le montant de 7,8 millions de dollars qui a été réaffecté à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) pendant l'exercice 2022/23 a été utilisé, entre autres, pour faire l'acquisition d'installations préfabriquées dans des lieux d'affectation hors siège, de systèmes solaires et de matériaux de construction, ainsi que pour moderniser des bases temporaires et établir de nouvelles agences bancaires (voir par. 39 c) ci-après). Le Comité consultatif rappelle que, tout en reconnaissant que les conditions instables dans lesquelles se déroulaient les opérations de maintien de la paix faisaient qu'il leur fallait une certaine souplesse budgétaire pour leur permettre de mieux répondre à l'évolution de la situation sur le terrain, il avait estimé que les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires devraient être limitées autant que possible afin de maintenir la discipline et le contrôle budgétaires voulus (voir A/69/839, par. 32 et résolution 69/307). Il rappelle également que, dans sa résolution 76/274, l'Assemblée générale avait souligné l'importance de la discipline budgétaire et prié le Secrétaire général de continuer d'améliorer les méthodes visant à aider les missions à établir des budgets réalistes, cohérents et fiables qui respectent strictement les mandats confiés par les organes délibérants, notamment en étudiant les moyens de prévoir et d'atténuer les effets que des facteurs externes peuvent avoir. **Le Comité consultatif compte que des justifications plus complètes et des informations plus détaillées sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses, ainsi que sur les implications éventuelles pour les projets de budget, figureront dans les futurs rapports du Secrétaire général sur la MINUSCA.** Le Comité consultatif revient plus en détail sur la question des réaffectations de ressources entre catégories de dépenses dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

7. Comme indiqué à la section III.D du rapport sur l'exécution du budget, le montant des autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élève à 34 743 800 dollars et se répartit comme suit : a) produits des placements (8 122 000 dollars) ; b) produits divers ou accessoires (6 121 500 dollars), comprenant le remboursement de dépenses afférentes à l'exercice précédent (1 615 500 dollars), les produits non utilisables devant être portés au crédit des États Membres et provenant de fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (3 927 500 dollars) (voir aussi par. 48 ci-après) et les produits divers (578 500 dollars) ; c) annulation d'engagements d'exercices antérieurs (20 500 300 dollars).

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

8. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSCA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2023 [A/78/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations relatives à la MINUSCA, notamment en ce qui concerne : la gestion

de la composante civile opérationnelle ; l'utilisation du Système complet de planification et d'évaluation de la performance ; les réaffectations budgétaires ; le recouvrement des coûts ; la gestion et la livraison des carburants et le contrôle préalable des fournisseurs de carburants ; les lacunes constatées dans les opérations d'évaluation des morts ou blessés ; les lacunes observées dans le domaine des achats ; l'accumulation de grandes quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques (ibid., par. 126, 168, 196, 225, 315, 452, 490, 500, 501, 505, 506, 540 à 544 et 549 ; voir également par. 32 ci-après). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses engagées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2024, les dépenses s'élevaient à 917 348 400 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 1 145 558 700 dollars, ce qui correspond à 100 % des crédits ouverts (1 145 558 700 dollars). Le Comité a été informé qu'au 31 mars 2024, le montant des engagements pris par rapport aux crédits ouverts se chiffrait à 330 704 500 dollars (soit 28,9 %).

10. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 15 février 2024, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSCA depuis sa création s'établissait à 9 843 433 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 9 423 343 000 dollars, le montant restant se chiffrant donc à 420 091 000 dollars. En outre, au 18 mars 2024, le solde de trésorerie de la Mission s'établissait à 367 292 800 dollars et les sommes restantes, dont le montant était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 171 257 700 dollars (compte non tenu des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police), s'élevaient à 196 035 100 dollars.

11. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement de dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents présentées avaient donné lieu à un règlement jusqu'en septembre 2023, les montants restants dus s'élevant à 66 722 000 dollars et à 50 310 000 dollars, respectivement, au 31 décembre 2023. Au 15 mars 2024, il n'y avait pas d'arriérés de paiement dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 230 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 9 530 000 dollars depuis la création de la Mission et 27 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSCA dans sa résolution [2149 \(2014\)](#) et l'a prorogé dernièrement jusqu'au 15 novembre 2024 dans

sa résolution 2709 (2023). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour 2024/25 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/78/760).

Appui électoral

13. Dans sa résolution 2709 (2023), le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission en ce qui concerne l'appui électoral aux autorités centrafricaines. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, le 1^{er} mars 2024, la Mission avait reçu de la part des autorités de la République centrafricaine une demande concernant la fourniture d'un appui électoral international pour les élections locales de 2024 et les élections présidentielles et législatives qui devraient se tenir entre décembre 2025 et février 2026. Les élections locales qui devaient d'abord avoir lieu en septembre 2022 avaient été reportées à juillet puis à octobre 2023 en raison du manque de ressources financières et de la suspension des préparatifs liée à l'organisation du référendum constitutionnel dans le pays (voir aussi A/77/767/Add.13, par. 13 et 14). Selon le nouveau calendrier électoral publié le 7 septembre 2023 par l'Autorité nationale des élections, les élections locales devraient avoir lieu le 13 octobre 2024. Les ressources disponibles dans le panier de fonds destinés aux opérations électorales, qui est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont épuisées, ce qui pose un problème pour la poursuite des activités électorales essentielles. Avec l'appui de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, des progrès considérables ont néanmoins été accomplis dans les préparatifs des élections locales, notamment l'adoption, en janvier 2024, d'un nouveau code électoral, l'exécution du plan intégré de sécurisation des élections et la préparation opérationnelle en vue de l'inscription des électeurs. Les préparatifs accusent actuellement un retard d'environ deux à trois mois, mais l'Autorité nationale des élections a déclaré que les élections pourraient encore avoir lieu en 2024. **Le Comité consultatif compte que la Mission coopérera avec les agences, fonds et programmes concernés, ainsi qu'avec le Siège, en ce qui concerne l'appui électoral. Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines.**

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les ressources approuvées depuis l'exercice 2020/21, ainsi que sur celles demandées pour 2024/25 aux fins du financement de l'appui électoral (voir le tableau ci-après).

Ressources à l'appui des élections et des activités connexes (2020/21 à 2024/25)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Ressources approuvées</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Réalisations et activités prévues</i>
2020/21	17 600	17 000	Élection présidentielle et deux tours d'élections législatives, ainsi que des scrutins législatifs supplémentaires dans les régions où les élections n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'insécurité, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a) Soutien technique à l'Autorité nationale des élections concernant la planification opérationnelle et le renforcement des capacités de gestion des élections ; b) Formation du personnel électoral ; c) Soutien logistique à l'échelle nationale concernant l'inscription sur les listes électorales et les scrutins (transport du personnel électoral et du matériel, y compris du matériel sensible) ; d) Activités de sensibilisation et d'instruction civique à l'échelle nationale.

<i>Exercice</i>	<i>Ressources approuvées</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Réalisations et activités prévues</i>
2021/22	15 100	9 500	<p>a) Scrutins législatifs supplémentaires dans les zones où les élections n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'insécurité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Soutien technique à l'Autorité nationale des élections concernant la planification opérationnelle et le renforcement des capacités de gestion des élections ; ii) Formation du personnel électoral ; iii) Soutien logistique à l'échelle nationale concernant l'inscription sur les listes électorales et les scrutins (transport aérien du personnel électoral et du matériel, y compris du matériel sensible, dans des zones reculées) ; iv) Activités de sensibilisation et d'instruction civique à l'échelle nationale ; <p>b) Travail mené en vue de l'actualisation de la carte électorale pour les élections locales, afin de renforcer le caractère inclusif du processus électoral, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Soutien technique à l'Autorité nationale des élections concernant la planification opérationnelle ; ii) Fourniture d'une assistance technique par la mise à disposition d'experts en systèmes d'information géographique (consultants) ; iii) Formation du personnel électoral ; iv) Soutien logistique à l'échelle nationale (transport aérien du personnel électoral vers des zones reculées) ; <p>c) Activités de sensibilisation et d'instruction civique en vue des élections locales.</p>
2022/23	14 200	5 400	<p>a) Actualisation de la carte électorale visant à renforcer le caractère inclusif du processus à l'approche des élections locales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Fourniture d'une assistance technique par la mise à disposition d'experts en systèmes d'information géographique (consultants) ; ii) Soutien logistique à l'échelle nationale (transport aérien du personnel électoral vers des zones reculées) ; <p>b) Appui technique à la révision du cadre juridique électoral ;</p> <p>c) Appui technique (planification) et soutien opérationnel et logistique (transport aérien du personnel électoral vers des zones reculées) aux fins de la mise en place des antennes locales de l'Autorité nationale des élections ;</p> <p>d) Activités de sensibilisation et d'instruction civique à l'échelle nationale en vue des élections locales ;</p> <p>e) Soutien technique, opérationnel et logistique à l'Autorité nationale des élections concernant l'inscription sur les listes électorales.</p>
2023/24	11 200	6 700 ^a	<p>Appui technique et opérationnel visant la mise au point du cadre juridique électoral, ce qui a abouti, le 26 janvier 2024, à l'adoption d'un nouveau code électoral, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Soutien technique à l'Autorité nationale des élections concernant la planification opérationnelle de l'inscription des électeurs et des tours de scrutin ; b) Soutien technique à l'Autorité nationale des élections concernant la formation du personnel électoral en vue de l'inscription des électeurs (planifié) ; c) Activités de sensibilisation et d'instruction civique à l'échelle nationale sur les élections locales, y compris l'inscription sur les listes électorales (planifié) ; d) Soutien technique, logistique et opérationnel concernant l'inscription sur les listes électorales, y compris le transport aérien du

<i>Exercice</i>	<i>Ressources approuvées</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Réalisations et activités prévues</i>
			personnel électoral ainsi que du matériel sensible et non sensible vers les zones reculées et la gestion des données (planifié) ;
			e) Soutien au renforcement des capacités de gestion électorale en vue de futures élections.
2024/25	12 000	–	<p>a) Soutien technique à l’Autorité nationale des élections concernant la planification opérationnelle des élections locales (tours de scrutin) ;</p> <p>b) Soutien technique à l’Autorité nationale des élections concernant la formation du personnel électoral avant les élections ;</p> <p>c) Activités de sensibilisation et d’instruction civique en vue des élections locales ;</p> <p>d) Soutien technique, logistique et opérationnel concernant la conduite des élections locales (tours de scrutin), y compris le transport aérien du personnel électoral ainsi que du matériel sensible et non sensible vers les zones reculées et la gestion des données ;</p> <p>e) Soutien au renforcement des capacités de gestion électorale en vue de futures élections.</p>

^a Au 29 février 2024.

15. Le montant des ressources demandées dans le projet de budget pour l’exercice 2024/25 au titre des activités d’appui électoral de la MINUSCA s’élève à 12,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,8 million de dollars par rapport aux crédits approuvés en 2023/24 (11,2 millions de dollars), qui s’explique principalement par l’augmentation des dépenses prévues au titre des opérations aériennes de la Mission. Ces ressources serviraient à financer, entre autres, le maintien au Service des affaires électorales de la MINUSCA de 30 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et de 37 emplois de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (A/78/760, par. 54 et 55). Le Comité consultatif note que la sous-utilisation des crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dont il est question dans le rapport sur l’exécution du budget pour 2022/23 s’explique en partie par le fait que plus de la moitié des membres du personnel temporaire recrutés sur le plan international au Service des affaires électorales avait fini par atteindre la limite d’engagement de 729 jours et devaient prendre une pause, conformément aux politiques de l’Organisation en matière de ressources humaines (voir A/78/631, par. 74). **Le Comité consultatif compte que des informations sur les dépenses liées à l’appui électoral seront communiquées dans le prochain projet de budget présenté par le Secrétaire général.** Le Comité revient sur la question de l’appui électoral dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

B. Ressources nécessaires

16. Le budget proposé pour l’exercice 2024/25, dont le montant s’élève à 1 197 538 300 dollars, fait apparaître une augmentation de 51 979 600 dollars (4,5 %) par rapport aux crédits de 1 145 558 700 dollars ouverts pour 2023/24 (voir le tableau ci-après).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2022/23)	Dépenses (2022/23)	Montant alloué (2023/24)	Dépenses au 29 février 2024	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	602 014,4	599 885,7	642 887,9	572 672,1	642 877,4	(10,5)	–
Personnel civil	228 597,0	222 761,5	223 580,0	154 674,3	235 925,4	12 345,4	5,5
Dépenses opérationnelles	243 776,3	251 254,7	279 090,8	190 002,0	318 735,5	39 644,7	14,2
Total brut	1 074 387,7	1 073 901,9	1 145 558,7	917 348,4	1 197 538,3	51 979,6	4,5

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/78/760) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé (2022/23) ^a	Effectif réel au 30 juin 2023	Effectif autorisé (2023/24) ^a	Effectif réel au 29 février 2024	Effectif autorisé et proposé (2024/25)	Variation
Observateurs militaires	155	147	155	150	155	–
Contingents	14 245	13 815	14 245	13 951	14 245	–
Police des Nations Unies	600	598	600	598	600	–
Unités de police constituées	2 420	2 416	2 420	2 412	2 420	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

17. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2024/25 s'élève à 642 877 400 dollars, ce qui représente une diminution de 10 500 dollars par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023/24, qui résulte de l'incidence nette de : a) la diminution des ressources nécessaires au titre des observateurs militaires (309 300 dollars, soit 3,6 %) et de la police des Nations Unies (1 102 900 dollars, soit 3,4 %), qui tient essentiellement au nombre plus élevé de membres du personnel qu'il est prévu de déployer dans des lieux où un hébergement partiel ou sommaire est proposé, ainsi qu'à l'application de taux de vacance de postes plus élevés ; b) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des contingents (682 100 dollars, soit 0,1 %), qui s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; c) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des unités de police constituées (719 600 dollars, soit 0,9 %), qui tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre des remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents et du matériel de transport perfectionné ayant été déployé pour deux unités, ainsi qu'à l'application d'un taux de vacance de postes plus faible (A/78/760, par. 119 à 124).

Coefficients délais de déploiement

(Pourcentage de l'effectif approuvé)

<i>Catégorie</i>	<i>Coefficient budgétisé 2022/23</i>	<i>Coefficient effectif 2022/23</i>	<i>Coefficient budgétisé 2023/24</i>	<i>Coefficient effectif au 29 février 2024</i>	<i>Moyenne effective au 29 février 2024</i>	<i>Projection 2024/25</i>
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	5,0	4,5	1,0	3,2	2,6	2,6
Contingents	5,5	7,0	5,0	2,1	2,7	2,9
Police des Nations Unies	5,0	7,5	1,0	0,3	2,5	3,8
Unités de police constituées	4,0	6,0	1,0	0,3	0,2	0,2

18. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'afin de promouvoir et de soutenir l'extension rapide de l'autorité de l'État sur tout le territoire de la République centrafricaine, une tâche qui figure parmi les priorités énoncées dans la résolution 2709 (2023) du Conseil de sécurité, la force de la MINUSCA a appuyé le déploiement dans les zones prioritaires de membres des forces de sécurité nationales agréés et formés, notamment en faisant en sorte qu'ils partagent les mêmes locaux et en leur fournissant des conseils, un encadrement et un suivi, en coordination avec d'autres partenaires. La force s'est également engagée à appuyer les autorités centrafricaines s'agissant de l'organisation des élections locales, notamment en assurant le contrôle de zone et la sécurité des bureaux de vote, en déployant des forces d'intervention rapide pour épauler les forces de défense et de sécurité nationales, en escortant et en protégeant les entités et le matériel électoral, ainsi qu'en intervenant en cas d'incidents électoraux.

19. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la force de la MINUSCA sera reconfigurée autour de quatre secteurs et comprendra l'Équipe spéciale conjointe de Bangui afin de mieux s'aligner sur le plan de défense des forces de défense nationales, les frontières régionales et les mesures de coordination établies avec les autorités locales. Du fait notamment de la réduction de la durée du déploiement des troupes dans les bases opérationnelles temporaires, lesquelles continuent d'être examinées et rationalisées, la mobilité et la flexibilité de la force et de la police seront renforcées pour faciliter l'accès aux civils dans les zones reculées grâce à la présence renforcée et intégrée de la Mission sur le terrain, aux projets d'infrastructure et à l'augmentation des patrouilles de longue distance (ibid., par. 57). Dans ce contexte, 14 des 32 bases opérationnelles temporaires ont été fermées avant le 31 mars 2023. En outre, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale (voir résolution 76/274, par. 52) selon laquelle les bases temporaires utilisées pendant plus de 30 jours doivent répondre aux normes applicables, la Mission a entrepris de rénover les logements des militaires dans les bases opérationnelles temporaires qui n'étaient pas destinées à être fermées : six bases opérationnelles temporaires ont été entièrement remises en état, sept étaient en cours de remise en état, et trois devaient être déplacées vers de nouveaux sites avant le démarrage des travaux de construction (A/78/760, section V.A).

20. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé 2022/23	Effectif déployé au 30 juin 2023	Effectif approuvé 2023/24	Effectif déployé au 29 février 2024	Effectif proposé 2024/25	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	730	614	738	659	745	7
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs recrutés sur le plan national	114	107	115	108	115	-
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	501	476	509	473	511	2
Emplois de temporaire^a						
Personnel recruté sur le plan international	31	27	30	27	30	-
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1	-	11	10	11	-
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires recrutés sur le plan international	244	239	248	239	248	-
Volontaires recrutés sur le plan national	50	48	53	44	55	2
Personnel fourni par des gouvernements	108	104	108	105	108	-
Total	1 779	1 615	1 812	1 665	1 823	11

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

21. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice 2024/25 s'élève à 235 925 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 12 345 400 dollars (5,5 %), qui tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, en raison principalement de l'application d'un taux de vacance de postes inférieur et du fait qu'il est proposé de créer sept postes soumis à recrutement international ; b) du personnel recruté sur le plan national, du fait surtout de l'application d'un taux de change plus élevé (598,337 francs CFA pour 1,0 dollar des États-Unis) ; c) des Volontaires des Nations Unies, en raison principalement de la hausse des compléments d'indemnités de logement et de l'augmentation du nombre de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international pouvant prétendre à des indemnités d'installation et au remboursement des frais de voyage vers le lieu d'affectation, ainsi que des indemnités forfaitaires de départ qu'il est prévu de verser (A/78/760, par. 125 à 129).

22. En ce qui concerne le personnel civil, le Secrétaire général propose, pour l'exercice 2024/25, un effectif total de 1 823 postes et emplois de temporaire, ce qui représente une augmentation de 11 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-3, 4 postes d'agent(e) du Service mobile, 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 2 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national) par rapport au budget approuvé pour 2023/24. Sur les 11 postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer pour l'exercice 2024/25, 4 relèvent des catégories du personnel recruté sur le plan national. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été proposé de créer huit postes (2 P-3, 4 postes d'agent(e) du Service mobile et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et deux emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national dans le cadre de la phase immédiate de mise en œuvre

de l'examen des besoins en personnel civil réalisé en 2023, l'idée étant que les titulaires de ces postes et emplois apportent un concours essentiel à l'amélioration de la mobilité de la Mission, de l'intégration de la sécurité et des conditions de vie du personnel sur le terrain. Les autres propositions de modification du tableau d'effectifs qui découlent des recommandations issues de l'examen devraient être examinées aux fins de leur mise en œuvre progressive au cours des prochains exercices budgétaires. L'examen a défini comme priorité le renforcement de la présence de la Mission sur le terrain. Il a par ailleurs cherché à trouver des solutions aux manques d'effectifs les plus criants dans les bureaux locaux, en particulier dans le domaine de l'appui à la Mission, la configuration structurelle initiale de la Mission étant fondée sur une présence allégée et un nombre limité de membres du personnel civil. **Le Comité consultatif est conscient de la présence allégée de la MINUSCA et prend note de l'exécution échelonnée des recommandations relatives aux effectifs qui figurent dans son examen des besoins en personnel civil. Il compte que des mesures seront prises pour rechercher des gains d'efficience dans l'application des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil et que les enseignements concernant les moyens d'assurer le fonctionnement de la Mission avec une présence allégée seront partagés avec d'autres missions de maintien de la paix.** Le Comité consultatif revient sur la question de l'examen des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

23. Les postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer sont les suivants :

a) Un poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1), dont le (la) titulaire apporterait son concours au (à la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire), notamment en assurant la coordination stratégique entre les composantes de la Mission et d'autres entités des Nations Unies et en donnant des conseils sur l'intégration des programmes et l'interaction avec les donateurs, les missions diplomatiques et les organisations régionales dans le pays. Cette proposition découle d'une étude de 11 missions entreprise par le Secrétariat en vue de formuler une approche cohérente du renforcement des capacités du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (A/78/760, par. 44 et 45). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un(e) coordonnateur(trice) hors classe (P-5) menait des activités de coordination à la MINUSCA, mais qu'un niveau d'ancienneté plus élevé était nécessaire compte tenu de l'augmentation du nombre et de la complexité des tâches confiées. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain rapport du Secrétaire général, des informations sur l'incidence sur le mandat de la Mission de la création du poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) de la coordination (D-1) à laquelle il est proposé de procéder.** Il revient plus en détail sur l'examen des capacités prévues à l'appui des représentantes et représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général qui ont une double ou une triple casquette dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744) ;

b) Deux postes d'ingénieur(e) (P-3) dont les titulaires seront responsables de la planification, de la coordination et de l'efficacité des travaux de génie réalisés dans les bureaux locaux de Bouar et de Kaga Bandoro, en particulier compte tenu de l'augmentation du nombre d'installations et de bâtiments en dur et de l'installation en cours de 14 grands camps sur ces sites (A/78/760, par. 79 à 83 ; voir également par. 34 ci-après) ;

c) Deux postes d'assistant(e) à l'approvisionnement (agent(e) du Service mobile) dans les bureaux locaux de Bouar et de Kaga Bandoro, dont les titulaires seront chargés de superviser la fourniture de carburant dans les zones reculées dans un contexte où il a été constaté dans des audits internes et externes que les contrôles relatifs aux carburants n'avaient pas été bien effectués et où les effectifs sont insuffisants pour gérer efficacement les risques associés à la consommation de grandes quantités de carburant (A/78/760, par. 85 à 88) ; voir également par. 32 ci-après) ;

d) Un poste d'assistant(e) (gestion du matériel) (agent(e) du Service mobile) à Bambari, dont le (la) titulaire sera chargé(e) de la gestion globale et des opérations quotidiennes de l'entrepôt régional (A/78/760, par. 91 à 94 ; voir également par. 43 ci-après) ;

e) Trois postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements : 1 poste d'agent(e) du Service mobile au bureau de Douala-Beloko, dont le (la) titulaire sera responsable de faciliter les opérations d'importation et d'exportation (A/78/760, par. 99 et 100) et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national dans le Groupe des aéroports de la Section du contrôle des mouvements à Birao et à Berberati (ibid., par. 102) ;

f) Deux emplois de spécialiste de la sécurité incendie (Volontaires des Nations Unies), l'objectif étant de renforcer les capacités de la Mission en matière de sécurité incendie, plusieurs feux s'étant déclarés dans certains de ses locaux (ibid., par. 72 à 75).

Taux de vacance

24. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les taux de vacance ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2023, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2023, et que cette méthode est conforme aux orientations générales établies par le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget pour améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs (A/78/760, par. 106). On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil de la MINUSCA en 2022/23 et 2023/24 et de ceux proposés pour 2024/25.

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2022/23		Taux effectif au 31 décembre 2023		Taux effectif au 31 décembre 2024		Taux effectif moyen au 29 février 2024		Taux proposé 2024/25
	Taux budgétisé 2022/23	Taux effectif 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Taux effectif au 31 décembre 2023	Taux effectif au 31 décembre 2024	Taux moyen de janvier à décembre 2023	Effectif réel au 29 février 2024	Taux effectif moyen au 29 février 2024	Taux proposé 2024/25
Personnel civil									
Personnel recruté sur le plan international	13,0	16,0	15,3	12,5	15,3	10,7	13,7	12,5	
Personnel recruté sur le plan national									
Administrateurs recrutés sur le plan national	11,0	8,8	8,8	7,8	8,7	6,1	7,8	7,8	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,0	4,6	4,0	6,3	5,9	7,1	6,9	5,9	
Emplois de temporaire									

Catégorie	Taux budgétisé 2022/23	Taux effectif 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Taux effectif au 31 décembre 2023	Taux moyen de janvier à décembre 2023	Effectif réel au 29 février 2024	Taux effectif moyen au 29 février 2024	Taux proposé 2024/25
Personnel recruté sur le plan international	15,0	38,7	30,4	13,3	22,6	10,0	13,3	13,3
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	–	–	9,1	16,7	9,1	18,2	9,1
Volontaires des Nations Unies								
Volontaires recrutés sur le plan international	7,0	3,3	2,9	2,8	5,3	3,6	5,2	2,8
Volontaires recrutés sur le plan national	2,0	8,0	8,3	9,4	9,6	17,0	15,1	9,4
Personnel fourni par des gouvernements	2,0	4,6	–	1,9	3,7	2,8	2,8	1,9

25. Le Comité consultatif constate que les taux de vacance proposés pour 2024/25 correspondent aux taux effectifs au 31 décembre ou, s'ils sont moins élevés, aux taux moyens sur 12 mois au 31 décembre 2023, qui correspondent aux taux au 31 décembre 2023 pour toutes les catégories, à l'exception de celle des agents des services généraux recrutés sur le plan national, pour laquelle c'est le taux moyen le plus faible qui est utilisé. Le Comité note que les taux de vacance effectifs moyens au 29 février 2024 pour toutes les catégories, à l'exception de celles des administrateurs recrutés sur le plan national et du personnel recruté sur le plan international (emplois de temporaire), étaient plus élevés que les taux proposés pour 2024/25. Le Comité a été informé que la Mission menait une campagne de recrutement visant surtout à absorber le personnel des missions en cours de liquidation et de celles qui réduisaient leur effectif, dont la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (53 membres du personnel de ces missions ont exécuté ou commencé à exécuter les formalités d'entrée en fonctions entre juillet 2023 et février 2024). Les taux de vacance de poste étaient donc plus faibles que les taux approuvés. **Le Comité consultatif salue les efforts faits par la MINUSCA pour recruter du personnel dans les missions en cours de liquidation ou dans celles qui réduisent leur effectif. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les taux de vacance effectifs et les taux effectifs moyens les plus récents et qu'une justification claire sera donnée lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible (voir également A/77/767/Add.13, par. 42).** Le Comité consultatif revient sur la question des taux de vacance dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Postes vacants

26. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2024, il y avait 144 postes et emplois de temporaire vacants (2 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 14 P-4, 24 P-3, 4 P-2, 34 postes d'agent(e) du Service mobile, 7 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 37 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 17 emplois de Volontaire des Nations Unies), dont huit étaient vacants depuis deux ans ou plus (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent(e) du Service mobile). En ce qui concerne les postes vacants depuis longtemps, le Comité a toutefois été informé des progrès suivants : 2 postes (1 P-5 et 1 P-3) avaient été pourvus depuis la fin du mois de février 2024 ; l'exécution des formalités d'entrée en fonctions était en cours pour 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, la personne sélectionnée devant arriver dans la zone de la Mission en mars

2024 ; 4 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent(e) du Service mobile) en étaient à l'étape de la sélection ; les entretiens étaient terminés pour 1 poste d'agent(e) du Service mobile. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget. Il compte également que la Mission évaluera la possibilité de réaffecter les postes vacants depuis longtemps dans le contexte des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil dont elle envisage l'application progressive au cours des prochains exercices budgétaires (voir par. 22 ci-dessus).** Le Comité consultatif revient sur la question des postes vacants depuis longtemps dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

27. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant alloué (2022/23)	Dépenses (2022/23) (1)	Montant alloué (2023/24) (2)	Dépenses au 29 février 2024	Dépenses prévues (3)	Variation	
						Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) ÷ (2)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	971,4	384,8	690,1	200,8	700,5	10,4	1,5
Voyages officiels	2 948,2	3 785,3	3 440,9	2 215,9	3 623,5	182,6	5,3
Installations et infrastructures	61 557,2	68 457,1	70 535,5	40 272,6	78 332,9	7 797,4	11,1
Transports terrestres	18 684,7	18 482,9	19 071,1	12 689,0	20 016,8	945,7	5,0
Opérations aériennes	68 206,1	63 839,4	91 262,6	62 497,1	118 446,6	27 184,0	29,8
Opérations maritimes ou fluviales	500,0	1 221,3	501,0	501,8	501,0	—	—
Communications et informatique	40 235,9	41 120,3	38 682,7	27 042,7	39 700,8	1 018,1	2,6
Santé	3 067,3	2 722,4	2 785,9	954,0	2 048,9	(737,0)	(26,5)
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	44 605,5	48 263,4	49 121,0	42 154,5	51 364,5	2 243,5	4,6
Projets à effet rapide	2 976,2	2 977,8	3 000,0	1 473,6	4 000,0	1 000,0	33,3
Total partiel	243 776,3	251 254,7	279 090,8	190 002,0	318 735,5	39 644,7	14,2

28. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2024/25 s'élève à 318 735 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 39 644 700 dollars (14,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2023/24. Les dépenses prévues sont en hausse dans toutes les catégories sauf celle de la santé et des opérations maritimes ou fluviales (A/78/760, par. 130 à 138).

Évaluation complète de la capacité en matière de logistique et de transport

29. En 2023, la MINUSCA a réalisé une évaluation complète de sa capacité en matière de logistique et de transport. L'objectif était de recenser les lacunes dans les capacités et infrastructures existantes (ibid., par. 25 a) et 27). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les recommandations issues de l'évaluation avaient été classées en vue de leur mise en œuvre à court terme (octobre 2023 à mars 2024), à moyen terme (avril à août 2024) ou à long terme (septembre 2024 à octobre 2025). Les recommandations devant être mises en œuvre à court terme l'ont été pendant l'exercice 2023/24. Le montant des ressources demandées à cet effet dans le projet de budget pour 2024/25 s'élève à 23,3 millions de dollars et concerne principalement les opérations aériennes et les installations et infrastructures. La Mission prévoit en outre de prendre en compte dans les prochains projets de budget les recommandations à long terme restantes, notamment en ce qui concerne le renforcement de la capacité de sa flotte aérienne, l'ajout de ponts portables ou préfabriqués supplémentaires sur les principales routes d'approvisionnement, la mise en place d'un système d'appui logistique en étoile et l'amélioration de l'infrastructure de surface. On réévaluera la pertinence et le caractère essentiel des recommandations restantes avant d'inscrire les ressources nécessaires dans les futurs projets de budget.

Consultants et services de consultants

30. Le montant des ressources nécessaires au titre des consultants et services de consultants s'élève à 700 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 10 400 dollars (1,5 %). Les dépenses relevant de cette catégorie se sont chiffrées à 384 800 dollars en 2022/23, alors que les crédits ouverts étaient de 971 400 dollars. Elles s'établissaient à 200 800 dollars au 29 février 2024, alors que les crédits ouverts pour l'exercice en cours étaient de 690 100 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum, comme indiqué par l'Assemblée générale (résolution 76/274, par. 46). Compte tenu également du niveau des dépenses, il recommande de réduire de 5 % (35 000 dollars) le montant des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants.**

Carburants et lubrifiants

31. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 au titre des carburants et lubrifiants s'élève à 81 151 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 10 633 900 dollars (15,0 %). Il est réparti dans trois catégories de dépenses, comme suit : a) 3 068 800 dollars au titre des installations et infrastructures ; b) 959 600 dollars au titre des transports terrestres ; c) 6 605 500 dollars au titre des opérations aériennes. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources demandées pour 2024/25 faisait apparaître une augmentation par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2023/24. Celle-ci s'explique par : a) la hausse du prix moyen prévu du carburant destiné aux groupes électrogènes (diesel) (1,686 dollar le litre, contre un prix de 1,609 dollar le litre retenu dans le budget approuvé pour 2023/24) ; b) la hausse de la consommation prévue de carburant au titre des installations et infrastructures (17,9 millions de litres, contre 17,1 millions de litres), qui s'accompagne cependant d'une baisse au titre des transports terrestres (7,1 millions de litres, contre 7,7 millions de litres) ; c) la baisse du prix moyen du carburant aviation (1,483 dollar le litre, contre 1,505 dollar le litre), qui s'accompagne cependant d'une hausse de la consommation prévue (11,7 millions de litres, contre 9,5 millions de litres) aux fins de l'appui à la mise en œuvre prévue de la nouvelle configuration de la force et du personnel de police de la Mission et au redéploiement immédiat à court terme sur le terrain des Forces armées centrafricaines et du personnel

des forces de sécurité intérieure ; d) l'ajout d'un montant supplémentaire de 5,3 millions de dollars au titre des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, l'objectif étant de satisfaire le critère relatif à la constitution de réserves stratégiques et locales à Bangassou. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour sur les coûts des carburants seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

32. En ce qui concerne la gestion des carburants, le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a relevé près de 13 000 cas de consommation anormale de carburant représentant en tout 2,4 millions de litres pour l'exercice 2022/23 (A/78/5 (Vol. II), chap. II, par. 492). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que la consommation anormale tenait essentiellement à la consommation excessive des groupes électrogènes liée à l'installation de compteurs incompatibles avec le système de gestion des carburants. Elle tenait aussi, dans une moindre mesure, à la consommation excessive de certains véhicules du fait surtout de problèmes techniques et opérationnels, ainsi qu'à des cas isolés de consommation anormale, notamment dans les lieux où des membres du personnel militaire ou de police étaient déployés et où il n'y avait pas de suivi de la consommation de carburant. Pour remédier à ces lacunes, la MINUSCA s'employait à remplacer les compteurs incompatibles et travaillait à la mise en place du système Unite de surveillance à distance des infrastructures de terrain. La Mission a également renforcé le cadre normatif correspondant et créé une équipe spéciale conjointe composée du Groupe des carburants, de l'Équipe déontologie et discipline, de représentantes et représentants des militaires et du personnel de police et d'autres personnes et chargée d'examiner périodiquement les cas de surconsommation de carburant et de recommander des enquêtes le cas échéant. Il a en outre été proposé de créer des postes supplémentaires dans le projet de budget pour 2024/25 (voir par. 23 c) ci-dessus). **Le Comité consultatif estime que la gestion des carburants devrait être améliorée à la MINUSCA, notamment en ce qui concerne le suivi et l'application du principe de responsabilité, et compte que des informations sur les mesures prises et les gains d'efficacité qui en résultent figureront dans le prochain projet de budget.** Il examine les questions liées au carburant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Installations et infrastructures

33. Le montant des ressources demandées au titre des installations et infrastructures s'élève à 78 332 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 7 797 400 dollars (11,1 %) qui s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues pour : a) les carburants et lubrifiants (voir par. 31 ci-dessus) ; b) l'achat d'installations préfabriquées et de matériel d'hébergement visant à améliorer les conditions de vie du personnel civil et du personnel en tenue dans l'ensemble de la mission, ainsi que l'acquisition de ponts portables ou préfabriqués devant permettre de faciliter l'approvisionnement, conformément aux recommandations issues de l'évaluation complète de la capacité en matière de logistique et de transport (voir par. 29 ci-dessus) ; c) l'acquisition de systèmes solaires hybrides (diesel) supplémentaires et de systèmes solaires hors réseau (voir par. 45 ci-après). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSCA était en passe de recevoir des biens et des équipements de la MINUSMA, notamment des bâtiments préfabriqués, des kitchenettes, des toilettes de type capsule, des barrières de sécurité, du matériel électrique, des équipements de traitement de l'eau et d'autres fournitures générales. Le Comité note la sous-utilisation, pendant l'exercice 2022/23, des crédits alloués à l'acquisition de diverses fournitures, comme le matériel de génie, le matériel et les fournitures de sûreté et de sécurité, les fournitures sanitaires et articles de nettoyage

et les pièces détachées et fournitures générales. Il constate également que le montant des dépenses engagées au 29 février 2024 était faible par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours, par exemple en ce qui concerne l'acquisition de matériel de génie, de matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant, de matériel de bureau et de matériel divers, de matériel et de fournitures de sûreté et de sécurité, de papeterie et de fournitures de bureau, de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres. **Compte tenu des gains d'efficacité qu'il est prévu d'obtenir grâce aux investissements réalisés dans les systèmes d'énergie hybride et solaire (voir également par. 45 ci-après), du transfert en cours d'articles de la MINUSMA et des montants des dépenses engagées, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 % (783 300 dollars) le montant demandé au titre des installations et infrastructures.**

34. Les grands projets d'infrastructure de la Mission pendant l'exercice 2024/25 comprennent : a) la phase initiale de construction du nouvel état-major de secteur à Bangassou et de camps et l'amélioration de l'hébergement du personnel sur plusieurs sites de la Mission ; b) la réhabilitation de trois aérodromes existants, ainsi que la construction et la réparation de ponts et de routes ; c) l'aménagement de la déchetterie de Bimbo à Bangui. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison d'une pénurie d'ingénieurs et de retards dus à des contraintes logistiques et météorologiques, la MINUSCA se heurtait à un déficit de capacité dans les projets de construction. Il a également été informé que les projets d'infrastructure de la Mission contribuaient à l'extension de l'autorité de l'État et à la création d'un environnement propice à la tenue des élections locales en facilitant le déploiement des forces de défense et de sécurité nationales, des fonctionnaires de l'administration locale et des membres des services judiciaires. Les projets concouraient aussi à l'exécution du mandat de protection des civils de la MINUSCA en permettant l'organisation de patrouilles conjointes avec les forces de défense et de sécurité nationales dans les zones reculées. **Le Comité consultatif note que les projets d'infrastructure de la MINUSCA concourent à l'exécution de son mandat et constate le rôle important qu'ils jouent dans les mesures prises pour laisser une empreinte positive sur le plan du maintien de la paix (voir également par. 42 ci-après).**

Transports terrestres

35. Le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres s'élève à 20 016 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 945 700 dollars (5,0 %) qui s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, les frais de mise en route du contrat lié à l'expansion des capacités de stockage de carburant à Bangassou en application des critères relatifs à la constitution de réserves stratégiques et locales étant plus élevés que prévus (voir par. 31 ci-dessus) ; b) l'achat prévu de 20 camionnettes qui aideront les forces armées et les forces de sécurité intérieure centrafricaines à organiser des patrouilles conjointes (A/78/760, par. 132). **Le Comité consultatif compte que les mesures prises par la MINUSCA pour améliorer la gestion du carburant (voir par. 32 ci-dessus) permettront de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et recommande de réduire de 2 % (400 300 dollars) les ressources demandées au titre des transports terrestres.**

Opérations aériennes

36. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes s'élève à 118 446 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 27 184 000 dollars (29,8 %), qui tient principalement à : a) la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission ayant été recommandée à la suite de l'évaluation complète de la capacité en

matière de logistique et de transport ; b) la hausse prévue de la consommation de carburant aviation et l'expansion des capacités de stockage de carburant à Bangassou (voir par. 31 ci-dessus) ; c) la hausse du prix applicable à la deuxième année du nouveau contrat commercial relatif au système de drones aériens de la Mission (voir par. 37 et 38 ci-après). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'application des recommandations concernant la reconfiguration de la flotte aérienne impliquerait : a) l'acquisition d'un hélicoptère commercial aux fins de l'appui à la mise en œuvre prévue de la nouvelle configuration de la force et du personnel de police de la Mission et des déploiements immédiats à court terme sur le terrain ; b) l'ajout d'un avion C-130 exclusivement affecté à la fourniture d'un appui logistique, au transport et à la relève des contingents, en remplacement de celui qui devait être mis à disposition dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'accord en question ne s'étant pas concrétisé en raison de l'indisponibilité des fonds préaffectés [voir également [A/78/744/Add.9](#), par. 22 d)] ; c) le remplacement d'un avion et de trois hélicoptères par des moyens aériens capables d'offrir un soutien logistique plus polyvalent et plus efficace aux opérations de la Mission (un ATR-72 et trois UH-60 Black Hawk). Le Comité a été informé qu'au cours de l'exercice 2022/23, le taux d'utilisation des heures de vol pour les avions et les hélicoptères s'établissait à 85,4 % et le taux d'utilisation des ressources, à 99,0 %. Pour l'exercice en cours, le taux prévu d'utilisation des heures de vol était de 94,8 % et le taux d'utilisation des ressources, de 99,8 %. **Le Comité consultatif compte que la Mission obtiendra des gains d'efficience dans la conduite de ses opérations aériennes, notamment grâce à la reconfiguration de la flotte qu'elle a prévu de faire, et que des informations actualisées à ce sujet figureront dans le prochain projet de budget.**

37. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui donne une vue d'ensemble de l'utilisation des systèmes de drones aériens de la Mission au cours des cinq derniers exercices.

<i>Exercice</i>	<i>Disponibilité totale (en heures)</i> (1)	<i>Disponibilité inhérente (en heures)</i> (2)	<i>Disponibilité inhérente (en pourcentage)</i> (3) = (2)/(1)	<i>Temps d'utilisation effective</i> (4)	<i>Taux d'utilisation (en pourcentage)</i> (5) = (4)/(2)
2019/20 ^a	8 760	5 002	57	3 132	63
2020/21	8 760	8 250	94	4 586	56
2021/22	8 760	8 188	93	6 787	83
2022/23	8 760	7 967	91	6 227	78
2023/24 ^b	4 032	3 815	95	2 702	71

^a Les informations concernent deux orbiteurs.

^b Les informations concernent un contrat précédent qui a été prolongé pour la période allant de janvier à décembre 2023.

38. Le Comité consultatif a en outre été informé que le nouveau système de drones aériens à décollage et atterrissage verticaux était arrivé dans le pays en décembre 2023 (voir [A/77/767/Add.13](#), par. 59). La MINUSCA n'a pas encore commencé à utiliser le nouveau système : elle attend l'autorisation du gouvernement, qu'elle prévoit de recevoir sous peu. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

Fournitures, services et matériel divers

39. Le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers s'élève à 51 364 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 243 500 dollars (4,6 %). Le Comité consultatif s'est fait communiquer les informations suivantes :

a) Le montant de 395 600 dollars inscrit au budget au titre du bien-être, qui représente une augmentation de 154 100 dollars (63,8 %), doit permettre de renforcer les installations et de remplacer le matériel usé, un nombre plus important de membres du personnel devant être déployés sur le terrain dans des lieux dépourvus d'autres installations de loisirs. Le Comité a été informé que les conditions de vie et de travail à la MINUSCA, notamment en ce qui concerne l'hébergement, étaient beaucoup moins attrayantes que celles offertes dans d'autres missions comparables, ce qui a contribué à un taux de rotation élevé. Dans le cadre de ses efforts continus pour améliorer le bien-être de son personnel, la MINUSCA a réalisé plusieurs sondages. L'idée était de mieux comprendre les besoins psychosociaux de ses effectifs et la meilleure façon d'y répondre pour pouvoir mettre au point des mécanismes durables de rétention du personnel. La Mission a également constaté que l'amélioration des conditions de vie et du bien-être du personnel permettait de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (voir par. 44 ci-après). **Le Comité consultatif encourage la MINUSCA à poursuivre les efforts qu'elle fait pour améliorer le bien-être de son personnel, en particulier dans les lieux d'affectation reculés ;**

b) Le montant de 8 387 000 dollars inscrit au budget au titre des services de détection des mines et de déminage, qui représente une augmentation de 147 000 dollars (1,8 %), doit permettre de répondre aux besoins urgents dans un environnement à haut risque et en constante évolution, d'ajouter une formation préalable au déploiement et d'aider le Gouvernement à mettre en place une autorité nationale de lutte antimines. **Le Comité consultatif compte que la Mission continuera d'appuyer le Gouvernement dans la création d'une autorité nationale de lutte antimines et que des informations actualisées sur la question figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général ;**

c) Le montant de 1 969 600 dollars inscrit au budget au titre des frais bancaires, qui représente une augmentation de 712 800 dollars (56,7 %), doit permettre de mettre en place les deux agences bancaires supplémentaires qu'il est prévu d'ouvrir à Bangassou et à Bossangoa pour appuyer la décentralisation des opérations de la Mission et répondre aux enjeux de sûreté et de sécurité liées à la manipulation et au transport d'espèces. La Mission avait déjà ouvert des agences spécialisées à Bangui (trois sites) et à Bouar, et deux nouvelles agences doivent être créées à Bria et à Kaga Bandoro en 2023/24 (voir également par. 6 ci-dessus).

Projets à effet rapide

40. Le montant des ressources demandées au titre des projets à effet rapide s'élève à 4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 million de dollars (33,3 %) qui s'explique principalement par la nécessité de renforcer l'exécution du mandat dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État grâce à des projets d'infrastructure relatifs notamment aux ponts et aux routes, qui permettront à la Mission de mener des patrouilles conjointes avec les forces de défense et de sécurité nationales, et à la remise en état des bâtiments publics, qui permettront d'appuyer le rétablissement et l'extension durables des autorités judiciaires, pénitentiaires et locales dans les zones reculées (A/78/760, par. 116 et 138). Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a constaté que les projets à effet rapide concouraient notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions et qu'il importait

que des évaluations de ces projets soient menées régulièrement, et qu'elle a prié le Secrétaire général de renforcer l'impact de ces projets (voir résolution 76/274, par. 82). **Le Comité consultatif salue les efforts faits par la MINUSCA pour mettre en œuvre des projets à effet rapide visant à appuyer l'exécution efficace de son mandat ainsi que le rôle important qu'ils jouent dans les mesures prises pour laisser une empreinte positive (voir également par. 42 ci-après).** Il revient plus en détail sur la question des projets à effet rapide dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

41. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 30, 33 et 35 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Empreinte positive sur le maintien de la paix

42. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que la MINUSCA donnera la priorité aux efforts déployés pour laisser une empreinte positive sur le plan du maintien de la paix (A/78/760, par. 24). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission ne s'était pas encore dotée d'une stratégie intégrée à cet égard, mais qu'elle donnerait la priorité à l'élaboration d'une stratégie globale dans un avenir proche. Selon le Secrétariat, la MINUSCA intègre déjà dans tous ses projets des aspects liés à la durabilité et à la transmission d'un héritage positif. Il s'agit par exemple des possibilités de formation professionnelle offertes dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence locale, des améliorations apportées aux routes et infrastructures à l'appui des opérations de la Mission, infrastructures qui seront remises aux autorités locales une fois la Mission clôturée, et de l'appui apporté aux forces de défense et de sécurité intérieure nationales pour ce qui est par exemple d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs et de gérer les armes et les munitions de manière responsable. **Le Comité consultatif note avec satisfaction que la MINUSCA prévoit d'accorder la priorité à l'élaboration, dans un avenir proche, d'une stratégie globale et intégrée lui permettant de laisser une empreinte positive et compte que des informations à ce sujet seront communiquées dans le prochain rapport du Secrétaire général.** Il examine des questions connexes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Réduction des effectifs et plans directeurs de liquidation

43. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que des informations sur l'objectif stratégique de la MINUSCA et la transition à venir figuraient dans des résolutions successives du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la résolution 2709 (2023). Avec l'appui du Siège de l'ONU, la Mission, conformément à ladite résolution, examine régulièrement les conditions requises pour la transition, la réduction et le retrait de l'opération des Nations Unies et rend compte périodiquement à ce sujet d'une manière qui ne porte pas préjudice à l'ensemble des efforts déployés à l'appui des objectifs à long terme de paix et de stabilité. À ce stade, la MINUSCA doit encore établir une feuille de route pour la réduction des effectifs et la liquidation. Elle a cependant mis en place des processus et des activités visant à établir un plan préliminaire de réduction des effectifs et de liquidation à partir des retours d'expérience des missions récemment liquidées. L'une des principales priorités recensées par la Mission est d'organiser les biens, le matériel et les stocks de façon à optimiser leur utilisation et à planifier leur éventuelle cession. Dans ce contexte, la Mission a créé un groupe de travail sur la gestion des biens chargé

d'examiner des indicateurs clés de performance et de recommander des mesures visant à renforcer l'application du principe de responsabilité et à améliorer la gestion. La Mission prévoit en outre de lancer, en avril 2024, un projet visant à améliorer l'exactitude des stocks, l'objectif étant de rehausser la qualité des registres pour faire correspondre les avoirs physiques et recenser les excédents. Le résultat final de ce projet figurera dans le plan préliminaire de cession des actifs, qui sera ensuite révisé et mis à jour tous les trimestres. **Le Comité consultatif attend avec intérêt que soit élaboré le plan préliminaire de cession des actifs et compte que des informations actualisées sur les mesures prises pour améliorer la gestion du matériel et sur les résultats obtenus figureront dans le prochain projet de budget.** Il examine des questions connexes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Exploitation et atteintes sexuelles

44. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au total, 158 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant la MINUSCA avaient été signalées entre 2019 et 2023 et qu'elles visaient surtout des membres du personnel militaire. Le nombre d'allégations a continué de diminuer depuis 2019. Il y avait 24 allégations documentées en 2023, dont 4 s'étaient produites en 2023. En 2019, il y en avait 41, dont 15 s'étaient produites au cours de l'année. Entre 2019 et 2023, on rapporte un total de 387 victimes, dont 90 étaient des enfants au moment des faits. Une assistance a été fournie à 342 victimes sous diverses formes (soins médicaux, services juridiques, soutien psychologique, formation à des activités génératrices de revenus, nourriture, vêtements, moyens de transport, abris sûrs, entre autres, selon les besoins). Le Comité a été informé que la MINUSCA avait redoublé d'efforts en matière de prévention, de répression et de réparation grâce à une palette de mesures, y compris : la sensibilisation et la formation ; l'intensification des échanges avec la population locale et la mise en place de partenariats de collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant ; l'amélioration des conditions de vie et du bien-être du personnel (voir par. 39 a) ci-dessus) ; la réduction du nombre de militaires isolés dans de mauvaises conditions au moyen notamment de la rationalisation des bases temporaires ; l'instauration de couvre-feux et l'application de politiques de non-fraternisation entre membres du personnel en tenue. Selon le Secrétariat, le partage de locaux entre des membres du personnel militaire et civil semblait également être corrélé avec un nombre plus faible d'allégations. **Le Comité consultatif espère que la Mission poursuivra ses efforts pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, renforcer l'application du principe de responsabilité à l'égard des auteurs et assurer la protection des victimes et l'assistance qui leur est apportée, et compte que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains rapports.** Il revient sur la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans son rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/78/819) et dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Initiatives dans le domaine de l'environnement

45. Au cours de l'exercice 2024/25, la MINUSCA poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie environnementale globale et continuera d'étudier les possibilités de diversification des sources d'énergie, parmi lesquelles l'électricité produite à partir de sources durables et renouvelables. La Mission continuera également d'améliorer sa stratégie de gestion des déchets grâce à l'exploitation et à l'entretien sur le terrain de déchetteries centralisées. Les gains d'efficacité d'un montant de 1 332 900 dollars qu'il est prévu de réaliser en 2024/25 s'expliquent par la réduction anticipée de la

consommation de carburant et des coûts d'entretien courants des groupes électrogènes liée à l'installation de nouveaux systèmes électriques hybrides photovoltaïques-diesel dans divers locaux de la MINUSCA (A/78/760, par. 33 et 104). **Le Comité consultatif compte que la Mission augmentera sa production d'énergie durable et réduira sa dépendance excessive à l'égard des groupes électrogènes, et que des informations sur la mise en œuvre des projets environnementaux, notamment sur les gains d'efficacité et les coûts attendus, continueront de figurer dans les futurs projets de budget.** Le Comité revient sur les initiatives menées dans le domaine de l'environnement et sur l'efficacité énergétique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Cour pénale spéciale

46. En application de la résolution 2709 (2023) du Conseil de sécurité, la MINUSCA continuera de prêter son concours à la Cour pénale spéciale en lui offrant notamment une assistance technique et logistique [voir A/78/760, par. 66 et 115 c)]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le soutien que la Mission apporte à la Cour s'inscrit en grande partie dans un projet conjoint entre la MINUSCA et le PNUD en République centrafricaine, mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de la justice et la Cour elle-même. Le PNUD perçoit une commission de 7 % pour assurer la gestion des fonds que la MINUSCA consacre aux activités relatives aux programmes menées à l'appui de la Cour. Il n'est pas exclu qu'un autre partenaire de réalisation reprenne le rôle administratif que joue actuellement le PNUD, à condition qu'il soit en mesure de démontrer sa capacité à mener à bien d'une manière plus rentable toutes les activités relatives au projet. Aucune autre entité n'a démontré une telle capacité jusqu'à présent. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour 2024/25 ne contient pas de tableaux sur les ressources financières destinées à financer les projets conjoints avec la Cour pénale spéciale et sur les fonds que la MINUSCA consacre aux activités relatives aux programmes menées à l'appui de la Cour. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les ressources financières mobilisées en commun en faveur de la Cour pénale spéciale seront systématiquement communiquées dans les futurs projets de budget (voir A/77/767/Add.13, par. 66 ; A/76/760/Add.10, par. 42 ; résolution 76/282 de l'Assemblée générale ; voir aussi A/77/758, par. 157 a) et tableaux).**

Partenariats et coopération avec d'autres entités des Nations Unies

47. On trouvera des informations sur les partenariats et la coopération entre la MINUSCA et d'autres entités des Nations Unies aux paragraphes 37 à 40 du rapport du Secrétaire général (A/78/760). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Mission coopérait avec d'autres missions ou entités dans divers domaines, notamment : a) le partage des moyens aériens pendant les pics de demande, selon le principe du recouvrement des coûts (par exemple, la MINUSCA a mis un moyen aérien à la disposition de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental en 2022/23 et un autre à la disposition du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie en 2023/24 et, entre décembre 2020 et mars 2021, elle a pu utiliser des moyens aériens de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour répondre aux besoins accrus liés à la tenue d'élections en République centrafricaine) ; b) les achats (par exemple, la Section de l'appui centralisé aux achats située à Entebbe (Ouganda) a aidé la MINUSCA à retenir des services d'expédition de marchandises pour le transfert d'articles depuis le Mali, et la MINUSCA continuera de se coordonner avec la Section pour tirer parti de la capacité régionale en matière d'achats) ; c) les échanges réguliers d'informations sur les questions de sécurité et la mise en commun

des meilleures pratiques en matière d'appréciation des situations transfrontalières et d'évaluation des menaces avec d'autres missions ainsi qu'avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU et les équipes de pays des Nations Unies dans les pays voisins où il n'y a pas de soldats de la paix ; d) la lutte contre la désinformation et la désinformation (voir également par. 49 ci-après), y compris récemment avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, notamment l'aide apportée au Gouvernement dans l'organisation, au début de 2024, d'un forum à l'intention des ministres de la communication des pays d'Afrique centrale. **Le Comité consultatif compte que la MINUSCA continuera d'examiner les possibilités de coopération avec d'autres entités des Nations Unies et d'en tirer parti, notamment selon le principe du partage des coûts, le cas échéant, et dans le respect des cadres normatifs applicables, et que des informations actualisées, notamment sur les gains d'efficience qui en résultent, figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général.** Le Comité revient sur la question de la coopération entre les entités dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Recouvrement des coûts

48. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, pour l'exercice 2022/23, le montant des produits utilisables provenant du recouvrement des coûts s'élevait à 6 762 100 dollars et celui des dépenses liées au recouvrement des coûts, à 8 300 300 dollars. Le montant des produits non utilisables générés en 2022/23 se chiffrait à 433 700 dollars. En outre, un montant de 3 494 100 dollars provenant d'exercices antérieurs qui avait été classé à la rubrique Produits utilisables a été reclassé à la rubrique Produits non utilisables. Il est proposé que le montant soit inclus dans les recettes accessoires devant être restituées aux États Membres (voir par. 53 ci-après). Pour l'exercice 2024/25, le montant des produits utilisables provenant du recouvrement des coûts liés aux services fournis par la MINUSCA est estimé à 3 186 700 dollars et aucun produit non utilisable n'est prévu. Le Comité consultatif revient sur la question du recouvrement des coûts dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Lutte contre la désinformation et la désinformation

49. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSCA avait pris de multiples mesures visant à surveiller, analyser, anticiper, contrer et évaluer l'impact des activités qu'elle mène pour lutter contre la désinformation, la désinformation et les discours de haine, dont : a) la restructuration des opérations du Service de la communication stratégique et de l'information de la Mission aux fins de l'affectation de membres de son personnel à la lutte contre la désinformation et la désinformation ; b) la mise à l'essai d'un système permettant de surveiller en temps quasi réel la publication sur les médias sociaux de contenus de désinformation et de désinformation relatifs à la Mission ; c) la mise en commun de connaissances, de pratiques exemplaires et de retours d'expérience avec la MONUSCO ; d) les échanges réguliers avec les médias locaux au moyen notamment de voyages de presse ; e) la mise en œuvre d'initiatives stratégiques, comme l'organisation, en décembre 2023, d'un séminaire de haut niveau sur la teneur de la résolution 2709 (2023) du Conseil de sécurité et les réalisations au titre de la résolution 2659 (2022) du Conseil de sécurité, une initiative qui a ensuite été reproduite au niveau préfectoral avec les bureaux extérieurs et les autorités locales. La MINUSCA entreprendra des activités de communication stratégique proactives visant à empêcher la désinformation, la désinformation et les discours haineux et renforcera la surveillance des médias, en particulier pendant les opérations électorales (A/78/760, par. 23). Le Comité consultatif revient sur la question de la désinformation

et de la désinformation dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Solution intégrée de planification, de suivi et de communication de l'information d'Umoja

50. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSCA avait utilisé la solution intégrée de planification, de suivi et de communication de l'information d'Umoja pour établir et gérer son plan de mission intégré adopté en novembre 2023, qui couvre une période de cinq ans. Selon le Secrétariat, l'utilisation de la solution permet à la Mission d'établir des plans de travail cohérents et comparables et favorise de ce fait l'intégration, le suivi de l'exécution du mandat et l'application du principe de responsabilité. La solution permet aussi à la Mission de gérer et d'aborder les risques et les plans d'atténuation de ces risques, d'établir des liens entre les résultats et les objectifs de développement durable et de mettre au point un cadre de résultats complet qui est repris sur la plateforme du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'utiliser de manière efficace, intégrée et complémentaire les outils de planification numérique disponibles.** Il examine des questions connexes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Représentation géographique

51. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2024, des 686 membres du personnel civil de la Mission ayant été recrutés sur le plan international, 407 venaient de l'Afrique, 82 de l'Asie-Pacifique, 41 de l'Europe de l'Est, 43 de l'Amérique latine et des Caraïbes, 111 d'États d'Europe occidentale et d'autres États et 2 étaient originaires d'autres régions. **Le Comité consultatif compte que la Mission poursuivra les efforts qu'elle fait pour améliorer la représentation géographique de son personnel civil et continuera de fournir des informations actualisées à ce sujet dans ses futurs rapports.** Il revient sur la question de la représentation géographique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

Représentation équilibrée des genres

52. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2024, le personnel civil se composait de 350 femmes et de 927 hommes. Il constate que la situation s'est améliorée au fil du temps : il y avait 299 femmes et 918 hommes en 2021, 302 femmes et 922 hommes en 2022 et 318 femmes et 903 hommes en 2023. **Le Comité consultatif compte que la MINUSCA poursuivra les efforts qu'elle fait pour améliorer la représentation des femmes parmi son personnel.** Il revient sur la question de la représentation équilibrée des genres dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744).

VI. Conclusion

53. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/78/631). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 485 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, ainsi que le montant de 34 743 800 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2023 [produits des placements**

(8 122 000 dollars), produits divers ou accessoires (6 121 500 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (20 500 300 dollars)] soient portés au crédit des États Membres.

54. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 sont indiquées à la section VI du projet de budget (A/78/760). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 1 218 600 dollars et ramenés de 1 197 538 300 dollars à 1 196 319 700 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 196 319 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.**
